










# Procedure file

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	<a href="#">2022/2594(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Modification de l'«acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie» et de l'«acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie»		
Complétant <a href="#">2018/0178(COD)</a>		
Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 3.70.20 Développement durable		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission conjointe à fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	 <a href="#">BERNHUBER Alexander</a>	07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	 <a href="#">HANSEN Christophe</a>	07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	 <a href="#">KARAS Othmar</a>	07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	 <a href="#">PIETIKÄINEN Sirpa</a>	07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	 <a href="#">BONAFÈ Simona</a>	07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	 <a href="#">REGNER Evelyn</a>	07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	 <a href="#">TANG Paul</a>	07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	 <a href="#">GAMON Claudia</a>	07/04/2022
	<a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		07/04/2022
	<a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		07/04/2022

<u>Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</u>		<u>HOJSÍK Martin</u>	07/04/2022
<u>Affaires économiques et monétaires</u>			07/04/2022
<u>Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</u>		<u>SEMEDO Monica</u>	07/04/2022
<u>Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</u>			07/04/2022
<u>Affaires économiques et monétaires</u>			07/04/2022
<u>Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</u>		<u>SØGAARD-LIDELL</u>	
<u>Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</u>	<u>Linea</u>		
<u>Affaires économiques et monétaires</u>			
<u>Affaires économiques et monétaires</u>		<u>THUN UND HOHENSTEIN Róza</u>	
<u>Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</u>			
<u>Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</u>		<u>WIESNER Emma</u>	

 ANDRESEN Rasmus

 BLOSS Michael

 EICKHOUT Bas

 PAULUS Jutta

 TOUSSAINT Marie

 HAIDER Roman

 AUBRY Manon

 BJÖRK Malin

 BOMPARD Manuel

 ERNST Cornelia



GUSMÃO José



HAZEKAMP Anja



KOKKALIS Petros



MACMANUS Chris



MATIAS Marisa



MODIG Silvia



PAPADIMOULIS  
Dimitrios



SCHIRDEWAN Martin



VILLANUEVA RUIZ  
Idoia



VILLUMSEN Nikolaj



WALLACE Mick

**ENVI** Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

Affaires économiques et monétaires

Affaires économiques et monétaires

Affaires économiques et monétaires

Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

Affaires économiques et monétaires

Affaires économiques et monétaires

Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

[Affaires économiques et monétaires](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)


[Affaires économiques et monétaires](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

[Affaires économiques et monétaires](#)

## Événements clés

09/03/2022	Publication du document de base non-législatif	<a href="#"><u>C(2022)00631</u></a>	Résumé
10/03/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 4 mois		
23/03/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2022	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
05/07/2022	Débat en plénière		

06/07/2022	Décision du Parlement		
19/07/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2594(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58; Règlement du Parlement EP 111-p03
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	CJ36/9/08564

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">C(2022)00631</a>	09/03/2022	EC	Résumé
Proposition de résolution faisant objection à l'acte délégué		<a href="#">B9-0338/2022</a>	27/06/2022	EP	
Document annexé à la procédure		C(2022)4767	04/07/2022	EC	

## Modification de l'«acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie» et de l'«acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie»

Le présent règlement délégué relatif aux objectifs climatiques de la taxinomie vise à compléter le [règlement délégué \(UE\) 2021/2139](#) et le [règlement délégué \(UE\) 2021/2178](#) de la Commission afin d'aider les marchés financiers et les investisseurs à identifier, sous réserve de conditions strictes, les activités pertinentes liées au gaz et au nucléaire qui sont nécessaires à la transition des systèmes énergétiques des États membres vers la neutralité climatique.

### Contexte

Le [règlement \(UE\) 2020/852](#) du Parlement européen et du Conseil met en place le cadre nécessaire à la création d'une taxinomie de IUE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Le règlement établissant la taxinomie prévoit que ces activités économiques doivent satisfaire aux critères d'examen technique énoncés dans les actes délégués adoptés par la Commission.

L'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie (règlement délégué (UE) 2021/2139) a été adopté le 4 juin 2021. Le 6 juillet 2021, la Commission a également adopté un acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie (règlement délégué (UE) 2021/2178).

L'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie fixe les critères d'examen technique applicables aux activités économiques susceptibles de contribuer substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci dans la plupart des secteurs.

Cependant, cet acte délégué ne couvre pas l'ensemble des secteurs et des activités potentiellement concernés. En particulier, il n'a pas été possible de prendre une décision sur l'inclusion, ou non, de l'énergie nucléaire dans le champ d'application de cet acte délégué, parce qu'il était nécessaire d'approfondir l'évaluation de la mesure dans laquelle l'énergie nucléaire satisfait au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» à aucun des autres objectifs environnementaux. En ce qui concerne le gaz naturel, la Commission avait annoncé qu'une réflexion plus poussée sur la manière de tenir compte du rôle de cette source d'énergie dans la décarbonation de l'économie de l'Union était nécessaire.

Sur la base de données scientifiques et de l'état actuel des technologies, la Commission reconnaît que les activités liées au gaz fossile et de production d'énergie nucléaire peuvent contribuer à la décarbonation de l'économie de l'Union.

### Contenu

Le présent acte délégué vise à compléter l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie. Il fixe, pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, les critères d'examen technique applicables à des activités économiques relevant des secteurs de l'énergie, en particulier des secteurs du gaz naturel et de l'énergie nucléaire, qui n'avaient pas été incluses initialement dans l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie. Ces critères d'examen technique sont fixés conformément aux exigences de l'article 19 du règlement établissant la taxinomie.

Les modifications apportées au règlement délégué (UE) 2021/2139 et au règlement délégué (UE) 2021/2178 n'impliquent aucun investissement, mais visent à aider les marchés financiers et les investisseurs à identifier, sous réserve de conditions strictes, les activités pertinentes liées au gaz et au nucléaire qui sont nécessaires à la transition des systèmes énergétiques des États membres vers la neutralité climatique, conformément aux objectifs et aux engagements de l'Union en matière climatique.

Ces conditions strictes sont les suivantes: i) pour les activités tant gazières que nucléaires, quelles contribuent à la transition vers la neutralité climatique; ii) pour les activités nucléaires, quelles satisfassent à des exigences de sûreté nucléaire et environnementale; et iii) pour les activités gazières, quelles contribuent au délaissement du charbon au profit de sources d'énergie renouvelables. D'autres conditions plus spécifiques, énoncées dans l'acte délégué complémentaire présenté s'appliqueront aussi à l'ensemble de ces activités.

Pour accroître la transparence du marché et améliorer l'information des investisseurs, le présent acte délégué prévoit également des obligations d'information spécifiques pour les secteurs du gaz naturel et de l'énergie nucléaire et modifie à cet effet l'acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie afin que les investisseurs puissent repérer quelles possibilités d'investissement comprennent des activités gazières ou nucléaires et faire des choix éclairés.

Transparence			
TORVALDS Nils	Membre	25/01/2023	Finnish Forest Industries Federation (Metsäteollisuus ry)